

Je suis candidat(e) à la formation :
BPJEPS Spécialité « animateur » - Mention « Loisirs Tous Publics »
Mars 2019 au Mars 2020 - Lieu de formation JUVISY
(Positionnement obligatoire)

Nom :
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance : Numéro de Dépt :
Numéro Sécurité Sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tel pers : Tel prof :
Courriel :
Personne à contacter en cas d'urgence (obligatoire) :
Nom : Prénom :
En qualité de :
Tel pers : Tel prof :
Adresse :

PHOTO à
coller.
Obligatoire

Ce dossier comprend : l'inscription à la formation et l'inscription aux TEP.
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE
Le dossier de candidature est à envoyer **avant janvier 2019** :
CAMPUS LEO LAGRANGE - 150 rue des Poissonniers - 75883 Paris cedex 18

Constitution du dossier de candidature

- C.V et Lettre de motivation (Projet Professionnel en adéquation avec le diplôme)
 - Copie de la d'identité en cours de validité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou copie de la carte de séjour en cours de validité au premier jour de la formation
 - Copie de la carte vitale
 - Copie de l'attestation de Droits à l'Assurance Maladie en cours de validité
 - Copie de l'attestation de Recensement pour les – de 25 ans
 - Copie du Certificat Individuel de Participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les – de 25 ans
 - 1 photo d'identité supplémentaire (avec nom et prénom indiqués au verso)
 - 1 chèque de 20 Euros à l'ordre de Campus Leo Lagrange
 - Si vous êtes demandeurs d'emploi : Copie d'un avis de situation OBLIGATOIRE à télécharger sur votre espace personnel Pôle Emploi
- Pour les titulaires :
- Copie des diplômes et brevets (BAFD / BPJEPS/ BEES / Tronc commun / Diplôme fédéral / BASE /diplômes scolaires)
 - Copie des UC déjà acquises
 - Copie de l'attestation de réussite aux «Tests Exigences Préalables à l'entrée en formation » si vous l'avez déjà acquise précédemment (TEP)

Constitution du dossier des Tests d'Exigences Préalables, à joindre au dossier de candidature :

- Joindre une copie de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 ou 2 » (PSE 1 ou PSE 2) en cours de validité
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité

ET :

- Justifier d'une expérience d'animateur (ce) professionnel (le) ou non professionnel (le) auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. (ci-joint un exemple d'attestation)

Le candidat est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures s'il est titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien /BAPAAT
- Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » /CQP animateur périscolaire
- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur / BAFA
- Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur /BAFD
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option)
- Brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option)
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité)/BP JEPS